

DECRET N° 93-26 du 9 Février 1993

portant dédicace de la rue N°395 allant
de l'Aéroport international de Cotonou
au carrefour de l'Agence Air Afrique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des Elections Présidentielles du 24 Mars 1991
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant Composition du Gouvernement ;
- SUR proposition conjointe du ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et du ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 Janvier 1993,

D E C R E T :

Article 1er.- La rue N°395 menant de l'Aéroport international de Cotonou au carrefour de l'Agence Air Afrique et de la Préfecture de l'Atlantique via Place du Souvenir (ex-Place des Martyrs) est dédiée au Pape Jean-Paul II.

Article 2.- Ladite rue portera le nom de "Avenue Jean-Paul II".

Article 3.- Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale et le ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 9 Février 1993

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Présidence de la République,



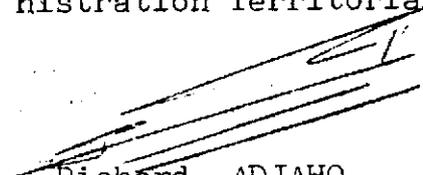
Désiré VIEYRA

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité et de l'Admi-
nistration Territoriale,



Théodore HOLO



Richard ADJAHO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 BSGPR 4 MAEC-MISAT 8 AUTRES
MINISTERES 17 SGG 4 DB DCF DSDV DTCP DI 5 BN DAN DLC 3 DCCT
SSM GCONB 3 UNB FASJEP ENA 3 JO 1 ARCHEVECHE 4.-